

Envoi par courriel

Québec, le 17 novembre 2015

Madame Marjolaine Bessette
Direction de la gestion de la faune Côte-Nord
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
456, avenue Arnaud, bureau 1.03
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1

**Objet : Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5
Questions complémentaires du 17 novembre 2015 (DQ8, n^{os} 1 à 2)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici le 19 novembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 16 novembre 2015
adressées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
(DQ8, n^{os} 1 à 2)**

Question 1

- Pour le projet E, le promoteur mentionne dans la caractérisation des habitats du poisson que « le libre passage du poisson devrait être maintenu sur 8 des 29 cours d'eau sur lesquels des nouveaux ouvrages de traversée doivent être installés » (PR8.1E, p. 24). Quel est l'avis du ministère à cet égard?

Question 2

- Le promoteur prévoit faire un suivi sur 24 mois des projets de compensation réalisés au sein des emprises du projet afin d'assurer le libre passage du poisson et la mise en place des zones de frayère. Veuillez préciser si la durée proposée correspond aux exigences du ministère.